

**Première réunion de la Commission spéciale sur le fonctionnement pratique de la
 Convention Recouvrement des aliments de 2007 et du Protocole Obligations alimentaires de 2007
 - juin 2020 (provisoire)**

Document	Document préliminaire <input checked="" type="checkbox"/> Document d'information <input type="checkbox"/>	No 1 d'août 2019
Titre	Questionnaire sur le fonctionnement pratique de la <i>Convention du 23 novembre 2007 sur le recouvrement international des aliments destinés aux enfants et à d'autres membres de la famille</i>	
Auteur	Bureau Permanent	
Point de l'ordre du jour		
Mandat	C&R No 28 de la réunion de mars 2019 du Conseil sur les affaires générales et la politique	
Objectif	<p>- Obtenir des informations sur la mise en œuvre et le fonctionnement pratique de la Convention de 2007 au sein des Parties contractantes, y compris les procédures qui ont été établies pour mettre en œuvre la Convention, l'étendue de la coopération entre les Parties contractantes et les types d'assistance fournie aux particuliers ;</p> <p>- Identifier les défis ou les questions qui se sont posés ainsi que les bonnes pratiques concernant le fonctionnement pratique de la Convention de 2007 ; et</p> <p>- Recueillir des points de vue et des commentaires sur des sujets prioritaires, y compris sur d'éventuels travaux futurs, pour discussion à la prochaine réunion de la Commission spéciale.</p>	
Mesure(s) à prendre	Pour approbation <input type="checkbox"/> Pour décision <input type="checkbox"/> Pour information <input type="checkbox"/> Pour action <input checked="" type="checkbox"/>	
Annexes	s.o.	
Document(s) connexe(s)	Doc. pré. No 2 d'août 2019 - Questionnaire sur le fonctionnement pratique du <i>Protocole du 23 novembre 2007 sur la loi applicable aux obligations alimentaires</i>	

Objectifs du Questionnaire

Le présent Questionnaire est distribué dans le cadre de la préparation de la tenue d'une réunion éventuelle de la Commission spéciale sur le fonctionnement pratique de la *Convention de la HCCH du 23 novembre 2007 sur le recouvrement international des aliments destinés aux enfants et à d'autres membres de la famille* (ci-après, la « Convention de 2007 ») et du *Protocole de la HCCH du 23 novembre 2007 sur la loi applicable aux obligations alimentaires* (ci-après, le « Protocole de 2007 »), qui devrait se tenir à La Haye en juin 2020 (dates à confirmer). Le présent Questionnaire porte sur la Convention de 2007 ; un autre Questionnaire portera sur le Protocole de 2007.

Le présent Questionnaire s'adresse principalement aux Parties contractantes à la Convention de 2007 mais certaines questions (signalées par un astérisque) s'adressent également aux Parties non contractantes (p. ex., les Parties contractantes à la Convention des Nations Unies sur le recouvrement des aliments à l'étranger conclue à New York le 20 juin 1956 (ci-après, la « Convention de 1956 »)). Les objectifs généraux du Questionnaire sont les suivants :

- a. Obtenir des informations sur la mise en œuvre et le fonctionnement pratique de la Convention de 2007 au sein des Parties contractantes, y compris les procédures qui ont été établies pour mettre en œuvre la Convention, l'étendue de la coopération entre les Parties contractantes et les types d'assistance fournie aux particuliers ;
- b. Identifier les défis ou les questions qui se sont posés ainsi que les bonnes pratiques concernant le fonctionnement pratique de la Convention de 2007 ; et
- c. Recueillir des points de vue et des commentaires sur des sujets prioritaires, y compris sur d'éventuels travaux futurs, pour discussion à la prochaine réunion de la Commission spéciale.

Le présent Questionnaire vise à faciliter un échange d'informations efficace sur ces questions avant la tenue de la réunion de la Commission spéciale et à aider à l'établissement de l'ordre du jour de la réunion.

Portée du Questionnaire

Le présent Questionnaire traite des sujets suivants :

- Statistiques
- Questions relatives au fonctionnement
- Accès à l'information
- Questions relatives à l'exécution
- Retour d'information sur l'utilisation des Formulaires obligatoires et recommandés
- Formulaires supplémentaires éventuels
- Profil d'État
- Outils supplémentaires éventuels
- Traduction de documents et diffusion d'informations
- Formation et matériel de formation
- Adhésion à la Convention de 2007
- iSupport
- Général

En examinant les questions suivantes, les États pourraient trouver utile de se référer en particulier aux ressources suivantes :

- le texte de la Convention de 2007¹
- le Rapport explicatif² (Borras et Degeling) sur la Convention de 2007
- les Formulaires recommandés³ concernant la Convention de 2007
- le Manuel pratique pour les Responsables de dossiers⁴ concernant la Convention de 2007
- le Manuel pratique pour les Autorités compétentes portant sur le Règlement de l'UE de 2009 en matière d'obligations alimentaires, la Convention de La Haye de 2007 sur le recouvrement des aliments et son Protocole⁵
- le Profil des États pour la Convention de 2007⁶
- la Liste récapitulative⁷ de mise en œuvre relative à la Convention de 2007

Instructions pour remplir le Questionnaire

Le présent Questionnaire est envoyé aux Autorités centrales ainsi qu'aux Organes nationaux et de liaison. Il est demandé aux Autorités centrales de se coordonner entre elles et, le cas échéant, avec d'autres autorités compétentes. Pour les Parties contractantes à la Convention, il incombe en dernier ressort aux Autorités centrales de soumettre le Questionnaire rempli au Bureau Permanent (BP).

Afin de permettre au BP d'extraire des parties du Questionnaire en vue de compiler et d'analyser les réponses, nous vous invitons à utiliser **cette version Word** du document et à **ne pas retourner une version PDF** du Questionnaire complété.

Nous vous prions de bien vouloir envoyer les réponses au Questionnaire au BP par courrier électronique à l'adresse < secretariat@hcch.net > **au plus tard le 30 novembre 2019**, en indiquant dans l'objet du message la mention qui suit : « Réponse de [nom de l'État] au Questionnaire de la Convention de 2007 – Commission spéciale de 2020 ». Toute question concernant le Questionnaire peut être adressée à l'adresse < secretariat@hcch.net >.

Nous avons l'intention, sauf indication contraire, de publier toutes les réponses au Questionnaire sur le site web de la HCCH (www.hcch.net). Par conséquent, veuillez indiquer clairement les réponses que vous ne souhaitez pas voir publiées.

Le BP vous remercie de votre généreuse contribution alors qu'il prépare la réunion de la Commission spéciale de 2020.

¹ Le texte de la Convention de 2007 est disponible à l'adresse suivante : < <https://assets.hcch.net/docs/a236c1e6-3bfe-4b00-8751-a2b70b0e46ad.pdf> >.

² Le Rapport explicatif est disponible à l'adresse suivante : < <http://assets.hcch.net/docs/09cfaa7e-30c4-4262-84d3-daf9af6c2a84.pdf> >.

³ Les Formulaires recommandés concernant la Convention de 2007 sont disponibles à l'adresse suivante : < <https://assets.hcch.net/docs/ec8e8187-be36-402c-96bd-fa7f6e668c14.pdf> >.

⁴ Le Manuel pratique pour les Responsables de dossiers concernant la Convention de 2007 est disponible à l'adresse suivante : < <https://assets.hcch.net/docs/c94c8891-558a-4bac-bbe9-f244d2382ffb.pdf> >.

⁵ Le Manuel pratique pour les Autorités compétentes portant sur le Règlement de l'UE de 2009 en matière d'obligations alimentaires, la Convention de La Haye de 2007 sur le recouvrement des aliments et son Protocole est disponible à l'adresse suivante : < <http://assets.hcch.net/docs/1645ecee-95a4-482f-98a6-4e44e84fe11a.pdf> >.

⁶ Le Profil des États pour la Convention de 2007 est disponible à l'adresse suivante : < <https://assets.hcch.net/docs/4d217202-bb50-4dcf-9269-b3b3c3663c71.pdf> >.

⁷ La Liste récapitulative de mise en œuvre relative à la Convention de 2007 est disponible à l'adresse suivante : < <https://assets.hcch.net/docs/df8d9fd7-5507-4e59-956b-d99cc1774776.pdf> >.

**QUESTIONNAIRE SUR LE FONCTIONNEMENT PRATIQUE DE
LA CONVENTION DU 23 NOVEMBRE 2007 SUR LE RECOUVREMENT INTERNATIONAL
DES ALIMENTS DESTINÉS AUX ENFANTS ET À D'AUTRES MEMBRES DE LA FAMILLE**

Lorsque vos réponses au présent Questionnaire font référence à la législation, aux règles, aux orientations ou à la jurisprudence nationales relatives au fonctionnement pratique de la Convention de 2007, **veuillez fournir une copie des documents mentionnés** dans (a) la langue d'origine et, (b) si possible, accompagnés d'une traduction en anglais et / ou français.

Nom de l'État ou de l'unité territoriale : ^[1]	Suisse
<i>Pour les besoins de suivi :</i>	
Nom de la personne à contacter :	Sandra John
Nom de l'autorité / du service :	Autorité centrale en matière de recouvrement international d'aliments
Numéro de téléphone :	+41 58 46 31229
Adresse électronique :	Sandra.John@bj.admin.ch

Veuillez noter que :

- les Parties contractantes à la Convention de 2007 sont priées de remplir TOUTES les sections ci-dessous.
- les Parties non contractantes à la Convention de 2007 sont priées de remplir les sections signalées par un astérisque (*).

1. Statistiques concernant la Convention de 2007

1.1. Combien de dossiers en cours votre Autorité centrale traite-t-elle actuellement en vertu de la Convention de 2007 ?

Dossiers sortants :

[Veuillez saisir les informations demandées ici](#)

Dossiers entrants :

[Veuillez saisir les informations demandées ici](#)

1.2. Combien de nouveaux dossiers (sortants et entrants) ont été ajoutés au nombre de dossiers en vertu de la Convention de 2007 chaque année au cours des trois dernières années ?

L'année dernière :

[Veuillez saisir les informations demandées ici](#)

Année précédente :

[Veuillez saisir les informations demandées ici](#)

Année précédente :

[Veuillez saisir les informations demandées ici](#)

Veuillez préciser la période de référence de ces statistiques, c.-à-d., s'il s'agit d'une année civile ou d'un exercice financier et, le cas échéant, les dates de début et de fin de cet exercice financier :

Année civile

^[1] Dans le présent Questionnaire, le terme « État » comprend, dans certains cas, une unité territoriale.

Début de l'exercice financier :
[Veillez saisir les informations demandées ici](#)

fin :
[Veillez saisir les informations demandées ici](#)

1.3. Combien de demandes de mesures spécifiques (art. 7) votre Autorité centrale a-t-elle traitées au cours des douze derniers mois ?

Demande de mesures spécifiques envoyées :
[Veillez saisir les informations demandées ici](#)

Demandes de mesures spécifiques reçues :
[Veillez saisir les informations demandées ici](#)

1.4. Combien d'employés à temps plein (ETP) travaillent au sein de votre Autorité centrale ?
[Veillez saisir les informations demandées ici](#)

1.5. Veuillez identifier les pays qui sont les principaux partenaires de votre État dans les dossiers internationaux de pensions alimentaires destinés aux enfants en vertu de la Convention de 2007 :
[Veillez saisir les informations demandées ici](#)

2. Statistiques concernant la Convention de 1956, des instruments régionaux et des accords bilatéraux*

2.1. Combien de dossiers en cours votre État traite-t-il actuellement en vertu d'instruments internationaux autres que la Convention de 2007 ?

Dossiers sortants :
[1'199 - le 15.11.2019](#)

Dossiers entrants :
[1'554 - le 15.11.2019](#)

2.2. Combien de nouveaux dossiers (sortants et entrants) ont été ajoutés au nombre de dossiers en vertu d'instruments internationaux autres que la Convention de 2007 chaque année au cours des trois dernières années ?

L'année dernière :
[594](#)

Année précédente :
[522](#)

Année précédente :
[560](#)

Veillez préciser la période de référence de ces statistiques, c.-à-d., s'il s'agit d'une année civile ou d'un exercice financier et, le cas échéant, les dates de début et de fin de cet exercice financier :

Année civile
 Début de l'exercice financier :
[Veillez saisir les informations demandées ici](#)

fin :
[Veillez saisir les informations demandées ici](#)

2.3. Combien d'employés à temps plein (ETP) travaillent au sein de votre Autorité centrale / Organisme de transmission / Organisme de réception en vertu de ces autres instruments internationaux ?

A l'Autorité centrale (Office fédéral de la Justice): 4 ETP (répartis sur 7 personnes à temps partiel, dont 6 gestionnaires de dossier [ensemble 310% ETP] et 1 juriste [90% ETP]).

Remarque: Les dossiers ne sont pas traités par l'Autorité centrale (Office fédéral de la Justice) mais par les autorités compétentes dans les 26 cantons.

2.4. Veuillez indiquer les pays qui sont les principaux partenaires de votre État dans les dossiers internationaux de pensions alimentaires destinés aux enfants en vertu de la Convention de 1956, d'instruments régionaux ou d'accords bilatéraux :

Dossiers entrants: Allemagne, Portugal, Autriche, France, Pologne

Dossiers sortants: Allemagne, France, Italie, USA, Autriche

3. Questions relatives au fonctionnement

3.1. Les accusés de réception sont-ils reçus dans les délais requis ?

- Toujours
- Presque toujours
- La moitié du temps
- Rarement
- Jamais

3.2. Votre État a-t-il rencontré des difficultés d'interprétation en ce qui concerne le terme « résidence » (art. 9), qui est plus large que « résidence habituelle » ?

- Non
- Oui, veuillez expliquer :

[Veuillez saisir les informations demandées ici](#)

Si oui, veuillez décrire le cas échéant, les pratiques que votre État a développées pour contourner ces difficultés :

[Veuillez saisir les informations demandées ici](#)

3.3. Votre État a-t-il rencontré des problèmes en ce qui concerne les demandes présentées au nom de l'enfant par un parent ?

- Non
- Oui, veuillez expliquer :

[Veuillez saisir les informations demandées ici](#)

Les problèmes concernent-ils le manque d'information dans le Profil de l'État concerné ?

- Oui
- Non

Les problèmes concernent-ils le manque de clarté des Formulaires pertinents ?

- Oui
- Non

3.4. Votre État a-t-il rencontré des problèmes à l'égard d'un organisme public agissant à la place d'une personne à laquelle des aliments sont dus ou d'un organisme public auquel est dû le remboursement de prestations fournies à titre d'aliments (art. 36) ?

- Non
- Oui, veuillez expliquer :

3.5. Votre État a-t-il rencontré des problèmes à l'égard d'une personne âgée de 21 ans ou plus cherchant à obtenir une assistance judiciaire pour le recouvrement des arriérés d'aliments accumulés avant que l'enfant n'atteigne 21 ans ?

Non

Oui, veuillez expliquer :

[Veuillez saisir les informations demandées ici](#)

3.6. Votre État fournit-il une assistance judiciaire aux organismes publics agissant au nom du demandeur (enfant) ?

Non

Oui

Si oui, veuillez expliquer si cela a posé des difficultés :

[Veuillez saisir les informations demandées ici](#)

3.7. Le nombre de dossiers de votre Autorité centrale est-il divisé par région ou par d'autres caractéristiques des dossiers afin de promouvoir la spécialisation des travailleurs sociaux ?

Non

Oui, veuillez expliquer :

[LA SUISSE, COMME ETAT MEMBRE DE LA CONVENTION DE 1956 \(PAS MEMBRE DE LA CONVENTION DE 2007\): A l'Autorité centrale \(Office fédéral de la Justice\): Division par canton. Chaque gestionnaire est responsable pour certains cantons.](#)

[Remarque: Les dossiers ne sont pas traités par l'Autorité centrale mais par les autorités compétentes dans les 26 cantons.](#)

3.8. Votre État a-t-il rencontré d'autres problèmes relatifs au fonctionnement en ce qui concerne le traitement des dossiers ?

Non

Oui, veuillez expliquer :

[Veuillez saisir les informations demandées ici](#)

4. Accès à l'information

4.1. Votre État a-t-il éprouvé des difficultés à obtenir les informations nécessaires au traitement des dossiers relevant de la Convention, en raison des restrictions à l'accès aux données à caractère personnel détenues par le gouvernement ou par des institutions privées ?

Non

Oui - en tant qu'État requérant, veuillez expliquer :

[Veuillez saisir les informations demandées ici](#)

Oui - en tant qu'État requis, veuillez expliquer :

[Veuillez saisir les informations demandées ici](#)

Si oui, veuillez décrire le cas échéant, les pratiques que votre État a développées pour contourner ces difficultés :

[Veuillez saisir les informations demandées ici](#)

5. Questions relatives à l'exécution

5.1. Votre État a-t-il éprouvé des difficultés à exécuter des décisions fixant le montant des obligations alimentaires sur la base d'un pourcentage du salaire du débiteur ou du salaire minimum de l'État requérant ?

Non

- Oui, veuillez préciser :
[En pratique, ces décisions ne peuvent pas être exécutées en Suisse.](#)

Si oui, veuillez décrire le cas échéant, les pratiques que votre État a développées pour contourner ces difficultés :

[LA SUISSE, COMME ETAT MEMBRE DE LA CONVENTION DE 1956 \(PAS MEMBRE DE LA CONVENTION DE 2007\):](#)

[Clarifier si le débiteur est disposé à signer une convention d'entretien pour un montant fixe \(par mois\) qui correspond à sa situation financière.](#)

[Si le montant dans la décision est un pourcentage du salaire minimum du pays \(par exemple du Brésil\): Demander à l'Autorité centrale requérante de fournir des preuves \(par exemple feuille officielle, base légale\) indiquant le montant du salaire minimum.](#)

[Autrement: Demander à l'Autorité centrale requérante de nous fournir une nouvelle décision indiquant un montant fixe par mois.](#)

5.2. Votre État a-t-il éprouvé des difficultés à exécuter des décisions lorsque le débiteur n'a pas sa résidence habituelle dans votre État mais y possède des biens ?

- Sans objet - nous n'avons reçu aucune demande d'exécution d'une ordonnance dans ces circonstances
- Non, nous avons été en mesure d'exécuter des ordonnances dans ces circonstances. Veuillez décrire les procédés utilisés :

[LA SUISSE, COMME ETAT MEMBRE DE LA CONVENTION DE 1956 \(PAS MEMBRE DE LA CONVENTION DE 2007\): Requérir le séquestre pour les sommes dues à titre d'aliments au tribunal du siège de l'employeur \(saisie de salaire\) et engager une poursuite. Pour des prétentions futures, demander un avis aux débiteurs. Le for est au siège suisse de l'employeur.](#)

- Oui, veuillez préciser les difficultés rencontrées :
[Veuillez saisir les informations demandées ici](#)

5.3. Votre État peut-il faire exécuter le paiement des intérêts (art. 19) ?

- Oui
- Non, veuillez expliquer :
[Veuillez saisir les informations demandées ici](#)

6. Retour d'information sur l'utilisation des Formulaires obligatoires et recommandés de la HCCH

A. En tant qu'État requérant :

6.1. Existe-t-il des problèmes spécifiques que vous voulez que la Commission spéciale aborde en ce qui concerne le contenu ou la façon de renseigner les Formulaires obligatoires et recommandés de la HCCH ?

- Non
- Oui, veuillez préciser :
[Veuillez saisir les informations demandées ici](#)

6.2. Le droit interne de votre État exige-t-il que les formulaires de demande en vertu de la Convention de 2007 soient signés par le demandeur ?

- Non
- Oui, veuillez expliquer :
[Veuillez saisir les informations demandées ici](#)

6.3. Si vous avez répondu par l'affirmative à la question 6.2, veuillez préciser quels autres documents doivent être joints à un formulaire de demande non signé pour qu'il puisse être recevable selon le droit interne de votre État :

[Veuillez saisir les informations demandées ici](#)

6.4. Les autorités compétentes de votre État peuvent-elles insérer un résumé ou un extrait de la décision en utilisant le Formulaire recommandé de la HCCH au lieu du texte intégral de la décision ?

Oui, veuillez expliquer dans quelles circonstances :

[Veuillez saisir les informations demandées ici](#)

Non, veuillez expliquer :

[Veuillez saisir les informations demandées ici](#)

Cela est-il couvert dans le Profil de votre État ?

Oui

Non

6.5. Qui est l'autorité compétente dans votre État chargée de renseigner les Formulaires obligatoires et recommandés de la HCCH ?

Veuillez préciser :

[Veuillez saisir les informations demandées ici](#)

6.6. Si l'Autorité centrale ou une autre autorité compétente de votre État reçoit un formulaire rédigé à la main de la part d'un demandeur, dactylographie-t-elle le formulaire à la place du demandeur ?

Oui

Non, veuillez expliquer :

[LA SUISSE, COMME ETAT MEMBRE DE LA CONVENTION DE 1956 \(PAS MEMBRE DE LA CONVENTION DE 2007\):
Les documents sont scannés.](#)

6.7. Est-il possible dans votre État de traiter des documents non certifiés aux fins de reconnaissance et d'exécution (art. 25) ?

Oui

Non, veuillez expliquer :

6.8. Pour les demandes autres que celles de reconnaissance et d'exécution, les États requis exigent-ils régulièrement des documents autres que ceux énumérés dans les formulaires recommandés disponibles ?

Non

Oui, veuillez préciser :

[Veuillez saisir les informations demandées ici](#)

Si oui,

Seuls quelques États ont ces exigences

De nombreux États ont ces exigences

B. En tant qu'État requis :

6.9. Existe-t-il des problèmes spécifiques que vous aimeriez que la Commission spéciale aborde en ce qui concerne le contenu ou la façon de renseigner les Formulaires obligatoires et recommandés de la HCCH ?

Non

Oui, veuillez préciser :

[Veillez saisir les informations demandées ici](#)

6.10. Le droit interne de votre État exige-t-il que les formulaires de demande en vertu de la Convention de 2007 soient signés par le demandeur ?

- Non
 Oui, veuillez expliquer :

[Veillez saisir les informations demandées ici](#)

6.11. Si vous avez répondu par l'affirmative à la question 6.10, veuillez préciser quels autres documents doivent être joints à un formulaire de demande non signé pour qu'il puisse être déposé auprès d'une autorité compétente dans votre État ?

[Veillez saisir les informations demandées ici](#)

6.12. Les autorités compétentes de votre État acceptent-elles un résumé ou un extrait de la décision dans certaines circonstances en utilisant le Formulaire recommandé de la HCCH au lieu du texte intégral de la décision ?

- Oui, veuillez expliquer dans quelles circonstances :

[Veillez saisir les informations demandées ici](#)

- Non, veuillez expliquer :

[Veillez saisir les informations demandées ici](#)

Si non, veuillez expliquer ce qui pourrait être entrepris pour faciliter l'acceptation d'un résumé ou d'un extrait de décision dans votre État :

[Veillez saisir les informations demandées ici](#)

Cela est-il couvert dans le Profil de votre État ?

- Oui
 Non

6.13. Est-il possible dans votre État de traiter des documents non certifiés aux fins de reconnaissance et d'exécution (art. 25) ?

- Oui
 Non, veuillez expliquer :

[Veillez saisir les informations demandées ici](#)

6.14. Les Formulaires recommandés élaborés en vertu de la Convention de 2007 peuvent-ils être utilisés aux fins d'une demande présentée directement (art. 37) dans votre État ?

- Oui
 Non, veuillez expliquer :

[Veillez saisir les informations demandées ici](#)

7. Formulaires supplémentaires éventuels - Votre État est-il intéressé par l'élaboration des formulaires supplémentaires suivants ?*

	Formulaires supplémentaires éventuels à élaborer	Non	Oui	Niveau de priorité		
				Faible	Moyen	Élevé
7.1.	Formulaire de calcul des arriérés d'aliments / état des arriérés	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

7.2.	Formulaire modèle évolutif pour la prise de décision ⁸	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7.3.	Déclarations constatant la force exécutoire des actes authentiques ainsi que des accords privés (art. 30(3)(b))	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7.4.	Formulaire modèle de procuration	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7.5.	Formulaire attestant que les conditions de l'art. 36 sont remplies	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7.6.	Formulaire de calcul des intérêts (avec un tableau d'intérêt ou un lien vers un site web pertinent)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7.7.	Formulaires dynamiques (disponibles sur le site web de la HCCH pour être renseignés en ligne, imprimés et envoyés par courrier recommandé)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

	Formulaires dynamiques obligatoires (M) et recommandés éventuels à élaborer	Non	Oui	Niveau de priorité		
				Faible	Moyen	Élevé
7.7.1.	Formulaire de transmission (M) en vertu de l'art. 12(2)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7.7.2.	Formulaire d'accusé de réception (M) en vertu de l'art. 12(3)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7.7.3.	Demande de reconnaissance ou de reconnaissance et d'exécution	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7.7.4.	Résumé d'une décision	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7.7.5.	Attestation du caractère exécutoire d'une décision	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7.7.6.	Attestation de notification en bonne et due forme	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7.7.7.	Rapport sur l'état d'avancement de la demande - Reconnaissance ou reconnaissance et exécution	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7.7.8.	Demande d'exécution d'une décision rendue ou reconnue dans l'État requis	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7.7.9.	Rapport sur l'état d'avancement de la demande - Exécution d'une décision rendue ou reconnue dans l'État requis	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7.7.10.	Demande d'obtention d'une décision	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7.7.11.	Rapport sur l'état d'avancement de la demande - Établissement d'une décision	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7.7.12.	Demande de modification d'une décision	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

⁸ P. ex., le résumé d'une décision pourrait servir de modèle pouvant être converti en un simple clic en texte intégral.

7.7.13.	Rapport sur l'état d'avancement de la demande - Modification d'une décision	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7.7.14.	Formulaire relatif à la situation financière	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

7.8. Existe-t-il d'autres formulaires que votre État souhaiterait voir élaborés ?

Non

Oui, veuillez préciser le formulaire ainsi que le niveau de priorité :

[Veuillez saisir les informations demandées ici](#)

Niveau de priorité :

Faible

Moyen

Élevé

[Veuillez saisir les informations demandées ici](#)

Niveau de priorité :

Faible

Moyen

Élevé

[Veuillez saisir les informations demandées ici](#)

Niveau de priorité :

Faible

Moyen

Élevé

8. Profil d'État

8.1. Existe-t-il des problèmes spécifiques que vous aimeriez que la Commission spéciale aborde en ce qui concerne le contenu ou la façon de renseigner le Profil d'État ?

Non

Oui, veuillez préciser :

[Veuillez saisir les informations demandées ici](#)

8.2. Votre État est-il intéressé par l'extension du Profil d'État actuel pour couvrir les obligations alimentaires entre époux (la version actuelle du Profil d'État ne couvre que les enfants) ?

Non

Oui

Si oui, veuillez indiquer le niveau de priorité :

Faible

Moyen

Élevé

8.3. Existe-t-il d'autres domaines que votre État souhaiterait voir ajoutés ou modifiés dans le Profil d'État ?

Non

Oui, veuillez préciser :

[Veuillez saisir les informations demandées ici](#)

9. Outils supplémentaires éventuels - Votre État est-il intéressé par l'élaboration des outils supplémentaires suivants ?*

9.1. Guide de bonnes pratiques à l'intention des Autorités centrales sur la mise en œuvre de la Convention de 2007 (un guide sur la manière dont la Convention peut être mise en œuvre dans un

État, avec des exemples fournis par des États sur la manière dont les responsabilités des Autorités centrales sont exercées)

Non

Oui

Si oui, veuillez indiquer le niveau de priorité :

Faible

Moyen

Élevé

9.2. Guide pour remplir les Formulaires obligatoires et recommandés concernant la Convention de 2007

Non

Oui

Si oui, veuillez indiquer le niveau de priorité :

Faible

Moyen

Élevé

9.3. Rapport statistique standardisé

Non

Oui

Si oui, veuillez indiquer le niveau de priorité :

Faible

Moyen

Élevé

Si oui, serait-il utile d'élaborer un Doc. pré-l. avant la tenue de la réunion de la Commission spéciale pour présenter les statistiques éventuelles qui devraient être incluses, les avantages qu'il y aurait à disposer de ces informations et un calendrier suggéré pour la collecte de ces statistiques ?

Oui

Non

9.4. Extension du Profil d'État actuel pour couvrir les obligations alimentaires entre époux (la version actuelle du Profil d'État ne couvre que les enfants).

Non

Oui

Si oui, veuillez indiquer le niveau de priorité :

Faible

Moyen

Élevé

10. Traduction de documents et diffusion d'informations

10.1. Le texte de la Convention de 2007⁹ a-t-il été traduit dans la ou les langue(s) officielle(s) de votre État ?

Non

Oui

Si oui, le document est disponible sur le site web de la HCCH.

Si oui, le document peut être mis à la disposition du BP en version PDF ou est disponible sous le lien hypertexte suivant qui sera affiché sur le site web de la HCCH. Veuillez préciser la ou les langue(s) :

⁹ Voir, *supra*, note 1.

Il faudrait insérer le lien suivant sur votre site, qui donne accès aux traductions de la Convention de 2007 dans les langues de l'Union européenne (et donc y compris dans les langues nationales de la Suisse): <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=celex:32011D0432>

10.2. Le Rapport explicatif¹⁰ sur la Convention de 2007 a-t-il été traduit dans la ou les langue(s) officielle(s) de votre État ?

- Non
- Oui
- Si oui, le document est disponible sur le site web de la HCCH.
- Si oui, le document peut être mis à la disposition du BP en version PDF ou est disponible sous le lien hypertexte suivant qui sera affiché sur le site web de la HCCH. Veuillez préciser la ou les langue(s) :

10.3. Votre État exige-t-il l'utilisation des Formulaire recommandés de la HCCH¹¹ dans la ou les langue(s) officielle(s) de votre État (sinon l'anglais ou le français) ?

- Non - Passez à la question 10.4.
- Oui

Si oui, les Formulaire obligatoires et recommandés de la HCCH¹² en vertu de la Convention de 2007 ont-ils été traduits dans la ou les langue(s) officielle(s) de votre État ?

- Non

Si non, quand les Formulaire traduits seront-ils disponibles ? Existe-t-il des mesures qui pourraient être prises afin de faciliter la traduction des Formulaire dans la ou les langue(s) officielle(s) de votre État ?

Veuillez expliquer :

[Veuillez saisir les informations demandées ici](#)

- Oui
- Si oui, le document est disponible sur le site web de la HCCH.
- Si oui, le document peut être mis à la disposition du BP en version PDF ou est disponible sous le lien hypertexte suivant qui sera affiché sur le site web de la HCCH. Veuillez préciser la ou les langue(s) :

[Veuillez saisir les informations demandées ici](#)

10.4. Le Manuel pratique pour les Responsables de dossiers¹³ concernant la Convention de 2007 a-t-il été traduit dans la ou les langue(s) officielle(s) de votre État ?

- Non
- Oui
- Si oui, le document est disponible sur le site web de la HCCH.
- Si oui, le document peut être mis à la disposition du BP en version PDF ou est disponible sous le lien hypertexte suivant qui sera affiché sur le site web de la HCCH. Veuillez préciser la ou les langue(s) :

10.5. Le Manuel pratique pour les Autorités compétentes¹⁴ portant sur le Règlement de l'UE de 2009 en matière d'obligations alimentaires, la Convention de La Haye de 2007 sur le recouvrement des aliments et son Protocole (projet roumain) a-t-il été adapté et traduit dans la ou les langue(s) officielle(s) de votre État ?

¹⁰ Voir, *supra*, note 2.

¹¹ Voir, *supra*, note 3.

¹² *Ibid.*

¹³ Voir, *supra*, note 4.

¹⁴ Voir, *supra*, note 5.

- Non
- Oui
- Si oui, le document est disponible sur le site web de la HCCH.
- Si oui, le document peut être mis à la disposition du BP en version PDF ou est disponible sous le lien hypertexte suivant qui sera affiché sur le site web de la HCCH. Veuillez préciser la ou les langue(s) :

10.6. La Liste récapitulative¹⁵ de mise en œuvre relative à la Convention de 2007 a-t-elle été traduite dans la ou les langue(s) officielle(s) de votre État ?

- Non
- Oui
- Si oui, le document est disponible sur le site web de la HCCH.
- Si oui, le document peut être mis à la disposition du BP en version PDF ou est disponible sous le lien hypertexte suivant qui sera affiché sur le site web de la HCCH. Veuillez préciser la ou les langue(s) :

10.7. Quelles mesures de sensibilisation du public au recouvrement international des aliments destinés aux enfants (brochures d'information¹⁶, circulaires institutionnelles, etc.) ont été mises en œuvre dans votre État ?

LA SUISSE, COMME ETAT MEMBRE DE LA CONVENTION DE 1956 (PAS MEMBRE DE LA CONVENTION DE 2007):

Site Internet de l'Autorité centrale (pour la Convention de 1956, l'Accord bilatéral avec les Etats Unis ainsi que les Mémoranda d'accord avec les Provinces canadiennes du Manitoba, du Saskatchewan, de la Colombie-Britannique et d' Alberta):

<https://www.bj.admin.ch/bj/fr/home/gesellschaft/alimente.html>.

Ces documents sont-ils disponibles sur le site web de la HCCH ?

- Oui
- Non

Si non, le document peut-il être mis à la disposition du BP en version PDF ou par lien hypertexte ?
Veuillez préciser :

(lien vers <https://www.bj.admin.ch/bj/fr/home/gesellschaft/alimente.html>)

11. Formation et matériel de formation

11.1. Une formation concernant la Convention de 2007 a-t-elle été dispensée dans votre État aux membres de l'Autorité centrale ?

- Non

Si non, quels sont les obstacles à une telle formation ?

[Veuillez saisir les informations demandées ici](#)

- Oui

Si oui, quel type de formation ?

[Veuillez saisir les informations demandées ici](#)

11.2. Une formation concernant la Convention de 2007 a-t-elle été dispensée dans votre État aux membres de l'autorité ou des autorités compétentes concernées ?

- Non

¹⁵ Voir, *supra*, note 7.

¹⁶ Des exemples de brochures d'information sont disponibles à l'adresse suivante :
< <http://assets.hcch.net/docs/Oa4194c8-80b0-4c2b-b576-48bf5e7f961f.pdf> >.

Si non, quels sont les obstacles à une telle formation ?

[Veuillez saisir les informations demandées ici](#)

Oui

Si oui, quel type de formation ?

[Veuillez saisir les informations demandées ici](#)

11.3. Une formation concernant la Convention de 2007 a-t-elle été dispensée dans votre État à l'intention des Responsables de dossiers ?

Non

Si non, quels sont les obstacles à une telle formation ?

[Veuillez saisir les informations demandées ici](#)

Oui

Si oui, quel type de formation ?

[Veuillez saisir les informations demandées ici](#)

11.4. Avez-vous mis au point du matériel de formation concernant la Convention de 2007 dans votre État ?

Non

Oui

Si oui, les documents sont disponibles sur le site web de la HCCH.

Si oui, les documents peuvent être mis à la disposition du BP en version PDF ou sont disponibles sous le lien hypertexte suivant qui sera affiché sur le site web de la HCCH. Veuillez préciser la ou les langue(s) :

[Veuillez saisir les informations demandées ici](#)

11.5. Pour faciliter la formation, votre État est-il favorable à ce que du matériel supplémentaire soit mis à disposition sur le site web de la HCCH ?

Non

Oui, veuillez préciser :

[Veuillez saisir les informations demandées ici](#)

12. Adhésion à la Convention de 2007*

12.1. Votre État est-il Partie contractante à la Convention de New York de 1956 sur le recouvrement des aliments à l'étranger ?

Oui

Non

(Note : l'art. 49 de la Convention de 2007 prévoit que la Convention remplace la Convention de New York de 1956 dans les relations entre les Parties contractantes dans la mesure où le champ d'application de ces deux instruments est le même.)

12.2. Votre État a-t-il adhéré à la Convention de 2007 ?

Oui

Non, veuillez expliquer :

[La mise en oeuvre de la Convention de 2007 soulève des questions d'organisation et de répartition interne des compétences; affronter ces défis prend du temps, surtout dans un Etat fédéral.](#)

Si non, que pourrait-il être fait pour faciliter l'adhésion de votre État (p. ex., le projet de Guide de bonnes pratiques pour les Autorités centrales sur la mise en œuvre de la Convention de 2007) ?

Rien.

Si non, votre État exprime-t-il des préoccupations concernant la mise en œuvre de la Convention de 2007 ?

Non

Oui, veuillez expliquer :

Le fait que la Convention de 2007 oblige les Autorités centrales à donner de l'aide au débiteur en vue d'une modification d'une décision risque de défavoriser le créancier; il y a un certain risque que toute demande présentée par un créancier sera contrée par une demande de modification.

13. iSupport*

13.1. Votre État a-t-il mis en œuvre iSupport ou est-il en train de le faire ?

Oui

Non

Si non, veuillez répondre comme il convient :

[Veuillez saisir les informations demandées ici](#)

13.1.1. Pour les Parties contractantes à la Convention de 2007 : Votre État a-t-il l'intention de mettre en œuvre iSupport ?

Oui

Si oui, quand ?

[Veuillez saisir les informations demandées ici](#)

Si oui, veuillez indiquer toute aide requise :

[Veuillez saisir les informations demandées ici](#)

Non, veuillez expliquer :

[Veuillez saisir les informations demandées ici](#)

13.1.2. Pour les Parties contractantes à la Convention de New York de 1956 qui ne sont pas encore Parties à la Convention de 2007 : Votre État a-t-il l'intention de mettre en œuvre iSupport étant donné que ce dernier peut être utilisé dans le cadre de la Convention de New York de 1956 ?

Oui

Si oui, quand ?

[Nous sommes en train d'évaluer les possibilités d'iSupport; une réponse à la question n'est pas encore possible.](#)

Si oui, veuillez indiquer toute aide requise :

[Veuillez saisir les informations demandées ici](#)

Non, veuillez expliquer :

[Veuillez saisir les informations demandées ici](#)

13.1.3. Pour les Parties non contractantes à la Convention de 2007 qui sont Parties à des accords bilatéraux : Votre État a-t-il l'intention de mettre en œuvre iSupport étant donné que ce dernier peut être utilisé dans le cadre d'accords bilatéraux ?

Oui

Si oui, quand ?

[Nous sommes en train d'évaluer les possibilités d'iSupport; une réponse à la question n'est pas encore possible.](#)

Si oui, veuillez indiquer toute aide requise :

Veillez saisir les informations demandées ici

- Non, veuillez expliquer :
Veillez saisir les informations demandées ici

14. Général

14.1. Existe-t-il d'autres questions ou sujets qui ne sont pas couverts dans le présent Questionnaire et que vous aimeriez voir aborder par la Commission spéciale ?

- Non
 Oui, veuillez préciser :

- Si nécessaire en raison des travaux menés par le groupe d'experts: adresser la problématique du transfert de fonds (problématique des chèques etc.).

- Coopération effective des Autorités centrales dans les Etats membres: Sous la Convention de 1956, l'expérience pratique de notre autorité est que dans certains pays, on ne reçoit pas de réaction à des demandes, ou le cas échéant seulement après une très longue attente pouvant atteindre des années. La situation s'est-elle améliorée sous la Convention de 2007? Si ce n'est pas le cas: Quelles sont les raisons, quels sont les empêchements?

- Exécution forcée des obligations alimentaires: Sous la Convention de 1956, l'expérience pratique de notre autorité est que dans certains pays, il n'est jamais procédé à l'exécution forcée des obligations alimentaires. Est-ce que cette situation s'est améliorée sous la Convention de 2007? Si ce n'est pas le cas: Quels sont les empêchements?

- Demandes de modification par les débiteurs:

A) Comment les Etats membres ont-ils résolu, tant au niveau pratique qu'au niveau organisationnel et du point de vue des compétences, les potentiels conflits d'intérêt si une demande de recouvrement présentée par un créancier est contrée par une demande de modification du titre par le débiteur? Est-ce la même autorité qui oeuvre tant pour le créancier que pour le débiteur, est-ce que ce sont des services différents?

B) Est-ce que chaque demande d'un créancier pour l'exécution d'une décision est contrée par une demande de modification par le débiteur?

C) Combien de demandes de modification ou de suspension d'exécution sont présentées par des débiteurs, en comparaison avec les demandes par les créanciers?

14.2. Existe-t-il des domaines où la recherche et / ou un document préliminaire seraient utiles ?

- Non
 Oui, veuillez préciser :

Est-ce que les Autorités centrales sont de l'avis que la coopération avec les autorités des autres pays et l'exécution forcée des obligations alimentaires s'est améliorée avec la Convention de 2007 en comparaison avec la Convention de 1956? Si ce n'est pas le cas, quelles sont les raisons, quels sont les empêchements? Qu'est-ce qui pourrait être fait pour encore améliorer la coopération?

14.3. Si votre État est intéressé à assister à une réunion éventuelle de la Commission spéciale, serait-il intéressé à assister, avant la réunion, à une séance d'information d'une demi-journée pour les nouveaux États parties, les États intéressés à devenir Parties à la Convention ou les États qui n'ont pas encore assisté à une réunion d'une Commission spéciale pour examiner le fonctionnement pratique d'une Convention ?

- Oui
 Non